

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE – SESSION 2021

Les dossiers de candidature doivent être constitués en **4 exemplaires** (1 original et 3 photocopies) et chaque exemplaire doit être agrafé et composé comme suit :

- 1° une lettre de motivation de trois pages maximum ;
- 2° un curriculum vitae détaillé ;
- 3° le cas échéant, une note décrivant les emplois que les candidats ont pu éventuellement occuper et la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part en indiquant, dans ce cas, le contenu de leur participation personnelle. Sera jointe à cette note, s'il y a lieu, la liste des références des publications des candidats.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent en outre, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter sous forme d'une fiche de synthèse leurs mémoires universitaires et notes d'études ainsi que la liste de leurs publications le cas échéant, en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. Merci d'envoyer uniquement la fiche de synthèse et pas les mémoires dans leurs intégralités.

ATTENTION :

**Les dossiers devront être correctement constitués
et fournis en 4 exemplaires.**

Les pièces ou exemplaires manquants ne seront pas réclamés.

Les dossiers seront transmis en l'état aux membres du jury.

ADRESSE OÙ RENVOYER LES DOSSIERS DE CANDIDATURE

AU PLUS TARD LE MERCREDI 21 AVRIL 2021⁽¹⁾

accompagnés d'une copie des titres et diplômes acquis

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Secrétariat général - Service des ressources humaines

Sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale

Bureau SRH2B - Secteur « Organisation des concours » - Pièce 2320

Immeuble Atrium - 5 place des Vins de France

75573 PARIS CEDEX 12

(1) Le cachet de La Poste fait foi

Tout dossier déposé après **le mercredi 21 avril 2021** ne pourra être pris en considération.

Cette disposition s'applique également aux dossiers parvenant au secteur « Organisation des concours » dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au **mercredi 21 avril 2021** ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne comportant aucun cachet de la poste.

ATTENTION : l'envoi du dossier ne vaut pas inscription.

Le candidat doit obligatoirement s'inscrire en utilisant la téléprocédure

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Ce concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

a/ condition de diplôme

- être titulaire, d'un titre ou diplôme, classé au niveau 7 (Bac+5) ou 8 (Bac+8) - anciennement de niveau I - ou d'une qualification reconnue comme équivalente figurant dans le décret du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Cette condition de diplôme n'est pas opposable aux mères et pères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont effectivement élevés, ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

b/ autres conditions

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un des états membres de l'Union européenne, ou d'un des états parties à l'accord sur l'Espace économique européen, ***certaines emplois dont les attributions soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'État ou des autres collectivités publiques sont réservés aux seuls ressortissants français.***
- jouir de ses droits civiques (les mentions éventuellement portées au bulletin n° 2 du casier judiciaire doivent, en outre, être compatibles avec l'exercice des fonctions),
- être en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.